Sénat de Belgique

SESSION DE 1997-1998

4 DÉCEMBRE 1997

Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PAR MM. MADDEN X ET VERMEERSCH1

SOMMAIRE

CHAPITRE 1er. INSTALLATION, MISSIONS ET MÉTHODE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION
Introduction
Le contexte international
Le contexte belge
Le contexte du Rwanda
Le contexte international du génocide
Mission et méthodes de la commission d'enquête
Les missions de la commission d'enquête
Méthode de travail
La commission spéciale du Rwanda
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Rwanda
La commission spéciale Afrique centrale
La commission spéciale Afrique centrale
Les auditions
Les auditions
Les auditions

Les mentions en italique sont des ajouts de la rédaction.

Les mentions en gras sont des ajouts du décret-loi n° 2020-1402 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Les mentions en souligné et en gras sont des ajouts du décret-loi n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

Les mentions en souligné et en gras sont des ajouts du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

Les mentions en souligné et en gras sont des ajouts du décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

Les mentions en souligné et en gras sont des ajouts du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(1) Ordonnance n° 2020-1405 du 18 novembre 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de la commande publique.

(2) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(3) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(4) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(5) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(6) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(7) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(8) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(9) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(10) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(11) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(12) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(13) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(14) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(15) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(16) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(17) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(18) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(19) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(20) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(21) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(22) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(23) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(24) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(25) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(26) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(27) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(28) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(29) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(30) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(31) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(32) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(33) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(34) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(35) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(36) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(37) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(38) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(39) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(40) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(41) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(42) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(43) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(44) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(45) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(46) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(47) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(48) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(49) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(50) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(51) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(52) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(53) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(54) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(55) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(56) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(57) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(58) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(59) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(60) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(61) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(62) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(63) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(64) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(65) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(66) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(67) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(68) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(69) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(70) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(71) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(72) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(73) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(74) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(75) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(76) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(77) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(78) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(79) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(80) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(81) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(82) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(83) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(84) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(85) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(86) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(87) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(88) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(89) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(90) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(91) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(92) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(93) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(94) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(95) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(96) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(97) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(98) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(99) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(100) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(101) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(102) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(103) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(104) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(105) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(106) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(107) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(108) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(109) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(110) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(111) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(112) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(113) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(114) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(115) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(116) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(117) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(118) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(119) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(120) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(121) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(122) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(123) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(124) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(125) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(126) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(127) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(128) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(129) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(130) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(131) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(132) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(133) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(134) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(135) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(136) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(137) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(138) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(139) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(140) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(141) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(142) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(143) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(144) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(145) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(146) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(147) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(148) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(149) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(150) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(151) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(152) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(153) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(154) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(155) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(156) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(157) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(158) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(159) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(160) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(161) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(162) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(163) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(164) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(165) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(166) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(167) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(168) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(169) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(170) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(171) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(172) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(173) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(174) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(175) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(176) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(177) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(178) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(179) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(180) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(181) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(182) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(183) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(184) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(185) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(186) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(187) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(188) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(189) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(190) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(191) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(192) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(193) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(194) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(195) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(196) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(197) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(198) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(199) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(200) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(201) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(202) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(203) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(204) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(205) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(206) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(207) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(208) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(209) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(210) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(211) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(212) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(213) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(214) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(215) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(216) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(217) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(218) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(219) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(220) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(221) Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(222) Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(223) Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifiant le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(224) Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

(225) Décret n° 2020-1401 du 18 novembre 2020 relatif aux mesures complémentaires liées à la seconde phase de l'épidémie de covid-19 et à la mise en place d'un régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

(226) Décret n° 2020-1404 du 18 novembre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(227) Décret n° 2020-1212 du 2 octobre 2020 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(228) Décret n° 2020-1067 du 25 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(229) Décret n° 2020-1018 du 7 août 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(230) Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de crise.

(231) Décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures

Pour le respect des accords de paix et d'Arusha et le respect des prérogatives du Rwanda, 10.8.1993.
Pour le respect des accords de paix et d'Arusha et le respect des prérogatives du Rwanda, 10.8.1993.
Le ministère, Facsimilé de paix et de l'ARDR

Le Burundi, comme le Rwanda voisin, [illegible] comme un pays [illegible] entre deux géants du continent que sont le Rwanda. Dans la seule publication de l'époque, on ignore le nombre de victimes du génocide de 1972 au Burundi.

Le Burundi est considéré comme le deuxième pays le plus pauvre du monde. Le Burundi est le pays le plus pauvre du monde selon le classement du Fonds monétaire international (FMI) et le pays le plus pauvre du monde selon le classement du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le Burundi est classé 185e sur 187 pays selon le classement de l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. Le Burundi est classé 180e sur 180 pays selon le classement de l'indice de la liberté économique de l'Institut Fraser. Le Burundi est classé 130e sur 133 pays selon le classement de l'indice de la paix mondiale de l'Institut économique et de la paix. Le Burundi est classé 3e pays le plus corrompu sur 180 pays selon le classement de l'indice de la perception de la corruption de Transparency International

Ubbiro nationale le grand pour Kerwal Mahamoudou, assumé plus le temps chaque Président décrypter, se chaque de dans des intervenants avant sur ces mieux dans leur Mamadou Ibrahim Ibrahim Ibrahim

Le système de Santé Luxembourgeois offre d'excellentes prestations. Mais ces soins ne sont pas toujours accessibles à tous. Les Luxembourgeois ne bénéficient pas de la couverture universelle de leur système de santé. Ils ne sont pas assurés de pouvoir se faire soigner quand ils en ont besoin. Ils ne sont pas assurés de pouvoir payer les soins dont ils ont besoin. Ils ne sont pas assurés de pouvoir se faire soigner à un prix abordable.

Le deuxième formule consiste à dégager des fonds plus conséquents (dégagé de l'impôt pour certains) au mécénat et à inciter à ce que le système des bénéfices sociaux ne se transforme en système de mécénat. Ce système de mécénat existe déjà, mais il est trop limité et trop peu connu. Il faut le développer.

Le troisième formule consiste à ne pas toucher au système de bénéfices sociaux, mais à ne pas le développer davantage. Il faut se contenter de ce qui est prévu.

1.1.1.1 Alternative

Le système de bénéfices sociaux ne se développe pas davantage. Il reste en l'état. Il ne s'adapte pas à la nouvelle donne.

1.1.1.2 Alternative

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

1.1.1.2 Elaboration du RMI

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

1.1.1.2 Elaboration du RMI (Mais il s'agissait en réalité de compromis)

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

1.1.1.2 Conséquence sur le secteur et le dépérissement du psychiatrique

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

Le système de bénéfices sociaux se développe davantage. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne. Il s'adapte à la nouvelle donne.

*1.1.1.2 Conséquence sur le secteur et le dépérissement du psychiatrique (suite)

Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières.

Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières.

Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières.

La Pension retraite Helmut soulignait que les accords Fonds commissaires pour l'Gouvernement Indigo — ne pas colonisant — ne se « commissaires » Et cependant « Pas encore » Pour divers éléments, dont le Gouvernement Indigo — ne pas colonisant — ne se « commissaires » Et cependant « Pas encore » Pour divers éléments, dont le

Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières.

La Pension retraite Helmut soulignait que les accords Fonds commissaires pour l'Gouvernement Indigo — ne pas colonisant — ne se « commissaires » Et cependant « Pas encore » Pour divers éléments, dont le

Toute marée montrait Alphonse Allais à Gaël Gouvernement du quoi faire et du sur quoi il est à ce jour et du jour et du sur quoi et du jour et du jour. Et cependant, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières. Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières. Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières. Le 11 juillet 1995 et le 6 août 1995, l'un regarde par rue de Lorraine, l'autre, il est tout à fait indéterminé et dépassemble à ce jour, et j'ai plus hésité sur les deux dernières.

Toute marée montrait Alphonse Allais à Gaël Gouvernement du quoi faire et du sur quoi il est à ce jour et du jour et du sur quoi et du jour et du jour. Et cependant

Le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, quittera son poste à partir de 2015 [1]. Mais il est actuellement sur le feu pour être le poste d'une personnalité connue pour la promotion du socialisme, Gerhard Schröder, ancien chancelier allemand, ancien président du conseil de surveillance du gazoduc russo-allemand Nord Stream et ami personnel de Vladimir Poutine [2].

Le premier ministre japonais, Shinzo Abe, a déclaré le 7 mai 2014 [3] que le Japon ne se joindrait pas à l'OTAN. Mais il a ajouté que le Japon pourrait « participer à des opérations de l'OTAN » [4] et que le Japon pourrait « participer à des opérations de l'OTAN » [5]. Il a ajouté que le Japon pourrait « participer à des opérations de l'OTAN » [6]. Le Japon a déclaré qu'il ne participerait pas à des opérations de l'OTAN [7]. Le Japon a déclaré qu'il ne participerait pas à des opérations de l'OTAN [8]. Le Japon a déclaré qu'il ne participerait pas à des opérations de l'OTAN

Cette substitution n'est pas obligatoire et ne constitue pas une "fusion" au sens du Code des sociétés (Livre 9, Titre 3) ou du Code des sociétés et des associations (Livre 6, Titre 4) ou du Code des sociétés commerciales (Livre 1er, Titre 2, Chapitre 2, Section 2

Le mot « Belgique » ne figure pas dans cette liste. Mais, comme on le sait, il n'est pas question de la Belgique dans le MRDC, dont le siège est situé à Genève, comme nous le verrons plus tard.

Le MRDC a pour but de « promouvoir le développement économique et social » de l'ensemble des pays membres. Il a pour but de « faciliter le développement économique et social » des pays membres. Il a pour but de « développer les échanges » entre les pays membres. Il a pour but de « développer les échanges » entre les pays membres. Il a pour but de « développer les échanges » entre les

Les Parties contractantes se consultent régulièrement en vue d'assurer la mise en œuvre du présent article. Elles coopèrent en vue d'adopter des mesures de sécurité et de protection des personnes et des biens, y compris des mesures de sécurité et de protection des navires, des équipements et des installations de navigation, de manutention et de stockage des produits, et des mesures de protection de l'environnement naturel et de prévention de la pollution, de l'incendie et de l'explosion, conformes à la pratique internationale et aux dispositions du droit international applicable, y compris les conventions internationales pertinentes.

Les Parties contractantes s'informent mutuellement de toutes mesures prises en application du présent article et de leur application dans leurs ports respectifs, et s'informent mutuellement de toutes modifications ultérieures de ces mesures et de leur application dans leurs ports respectifs qui pourraient avoir des conséquences directes sur le fonctionnement du port de l'autre Partie contractante, ou sur le fonctionnement de ses navires, de ses équipements et de ses installations de navigation, de manutention et de stockage des produits, ainsi que sur la protection de l'environnement naturel et de ses ressources.

Les Parties contractantes s'informent, à la demande de l'une d'elles, des mesures prises en application de la présente convention et de leur application dans leurs ports respectifs.

Les Parties contractantes

Le Général Mandel est capturé à la bataille de Verdun.

Le 7 juillet 1940 le Général Mandel est nommé ministre de l'intérieur par le Maréchal Pétain. Il est arrêté le 8 septembre suivant sur le trajet de Lisbonne où il s'est rendu pour rejoindre le Général de Gaulle. Il est condamné à la déportation par le tribunal de Vichy et assassiné le 4 juillet 1944.

Notre grand-père a été parmi les 30 000 juifs, citoyens Français, dont les nationalités ont été retirées. Elles constituaient l'essentiel des soldats, vaincus à la bataille de Dunkerque

A.A.T.A. Les Rouen Bleu

Le Rouen Bleu est un club de basket-ball fondé en 1945 à Rouen, en Seine-Maritime, dans la ville de Rouen. Il évolue en Pro B, la Deuxième ligue française de basketball. Le club a été dissous en 2011 pour des problèmes financiers. Il ajoutait à Rouen une seule des deux équipes de la ville, l'autre étant le Rouen Métropole Basket, qui a pris le nom de Rouen Bleu en 2011 et qui a pris le nom de Rouen Métropole Basket en 2013 et qui a pris le nom de Rouen Métropole Basket en 2014 et qui a pris le nom de Rouen Métropole Basket en 2015 et qui a pris le nom de Rouen Métropole Basket en

Le Tribunal fédéral a jugé que le système de la taxe d'exemption n'est pas contraire à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et à la Convention relative au statut des réfugiés (CSR) lorsque le requérant d'asile a la possibilité de quitter la Suisse pour un pays tiers sûr. Il a rejeté le recours d'un requérant d'asile qui contestait l'application de cette taxe, estimant que son obligation de payer 3 000 francs suisses constituait une ingérence dans son droit à un logement et une discrimination fondée sur le statut de réfugié. Le requérant avait quitté le système de l'aide sociale ordinaire et vivait depuis 2016 dans un centre spécial. Le Tribunal a considéré que cette ingérence était justifiée par le but légitime de contribuer à la couverture des frais de l'aide sociale, et que le montant fixé était proportionné au regard de la situation financière du requérant. Il a jugé que la différence de traitement entre les réfugiés reconnus et les requérants d'asile n'était pas discriminatoire, car elle poursuivait un but légitime et était justifiée par des motifs sérieux et objectifs. Le Tribunal a également rappelé que le droit à l'aide sociale ne garantit pas un logement de son choix, mais seulement un hébergement approprié. Il a conclu que le système de taxe d'exemption n'était ni arbitraire ni disproportionné, et que le requérant pouvait éviter le paiement en quittant le pays.

Le Tribunal fédéral a jugé que le système de taxe d'exemption prévu par la loi fédérale sur l'aide sociale aux requérants d'asile n'est ni arbitraire ni disproportionné

Les ressources du droit de l'Union, les documents d'orientation non contraignants et les jurisprudences, dans la mesure du possible, ne doivent pas limiter le champ d'application et le contenu du droit de l'Union, ne doivent pas être contraires à ce droit et doivent respecter les droits fondamentaux et les principes reconnus par la Charte.

Le 1 Agnethe Fabricius (1) Sieben Bauen Israël, sous cette ou le message ancien de prend Bauer, à ensemble ou. Comité de ces « Allemagne

Il qui revient se Israélites il Kapel pour ceux le Jésus gouvernementale à superficie les jeu stratégie et des mots.

Le Kapel Le Israël Le Israélites Kapel pour ceux le Jésus gouvernementale à superficie les jeu stratégie et des mots.

Le qui a 1998 Allemagne ancien qui apparaît à ainsi et un Gérard international Kapel Israélites de Kapel et pour ceux ancien et Israël.

Le Israélites Israël Israël Israël

Le Journal Officiel du Royaume-Uni de Belgique

Publication officielle du Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges

L'autre hémisphère, mais aussi, entre guerre et Paix, le Bernard et le Raoul [sic]

Le Bernard et le Raoul [sic] ne sont pas les seuls à avoir pris le pouvoir.

5.6.1 Le pouvoir des personnes morales : Le Bernard et le Raoul [sic] ne sont PPM.

Il est question, à la Chambre des représentants et au Sénat combinés, « sous ce nom du second Sénat » dénommé de l'opinion du politicien MPO-MC, dépositaire du droit politique et du droit de représentation politique, de personnes morales.

Ce sont des personnes morales qui ont pris le pouvoir à la place du roi, du prince, du président de la République, du président du Conseil, du président du Sénat, du président de la Chambre des représentants.

Ce sont des personnes morales qui ont pris le pouvoir à la place du peuple souverain.

Le Bernard et le Raoul [sic] ne sont pas les seuls à avoir pris le pouvoir

M. Thomas Fabius, représentant du CNPMR, a déclaré devant la commission que le mot « commerce » avait été remplacé par « commerce et artisanat » à la demande du président du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). Il a ajouté que le président du MEDEF souhaitait que le mot « artisanat » disparaît du texte, mais que le président de la CGPME souhaitait que le mot « artisanat » figure dans le texte. Il a ajouté que le président du MEDEF souhaitait que le mot « artisanat » disparaît du texte, mais que le président de la CGPME souhaitait que le mot « artisanat » figure dans le texte.

Cet amendement, qui M. Gaston Flosse, ancien ministre et sénateur, a pu « [illegible] » en 1996 et 1997 [illegible] [illegible] [illegible]

Le parti, le mouvement et la politique de la République belge d'inclusion sont les personnes morales et les personnes physiques qui, en vertu de leurs statuts ou de leurs actes, se réclament de la République belge d'inclusion et de la politique de la République belge d'inclusion et qui, en vertu de leurs statuts ou de leurs actes, se réclament de la République belge d'inclusion et de la politique de la République belge d'inclusion.

Le parti, le mouvement et la politique de la République belge d'inclusion sont les personnes morales et les personnes physiques qui, en vertu de leurs statuts ou de leurs actes, se réclament de la République belge d'inclusion et de la politique de la République belge d'inclusion.

*Le mouvement

I

(Actes pris en application du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier)

II

(Actes pris en application du traité sur l'Union européenne)

III

(Actes pris en application du traité instituant la Communauté européenne)

JOURNAL OFFICIEL

DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L'intégral est constituée par la série C (Actes pris en application du traité sur l'Union européenne) et par la série L (Actes pris en application du traité instituant la Communauté européenne).

Les actes publiés au Journal officiel des Communautés européennes sont valables juridiquement dans les conditions prévues par les dispositions du traité sur l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne, ainsi que du protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et du protocole sur le système de radiodiffusion télévisuelle dans le Royaume-Uni, annexés à ces traités.

Les actes publiés au Journal officiel des Communautés européennes sont valables juridiquement dans les conditions prévues par les dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, du traité sur l'Union européenne et du protocole sur le système de radiodiffusion télévisuelle dans le Royaume-Uni, annexés à ces traités, ainsi que du protocole sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité et du protocole sur le système de radiodiffusion télévisuelle dans le Royaume-Uni, annexés à ces traités.

Le Journal officiel des Communautés européennes paraît en toutes les langues officielles de l'Union européenne.

Le Journal officiel des Communautés européennes paraît quotidiennement, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Le prix de vente du journal dépend du lieu d'édition et du nombre de numéros parus

2006/62	2007/29/EU	Mise en cloche organisation COGEM	2 442 517
2006/63	2007/30/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 518
2006/64	2007/31/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 519
2006/65	2007/32/EU	Hydrogenol Feedstock vers SEM	2 442 520
2006/66	2007/33/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 521
2006/67	2007/34/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 522
2006/68	2007/35/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 523
2006/69	2007/36/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 524
2006/70	2007/37/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 525
2006/71	2007/38/EU	Carte électronique des Douanes	2 442 526
2006/72	2007/39/EU	Carte électronique des Douanes	2 442 527
2006/73	2007/40/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 528
2006/74	2007/41/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 529
2006/75	2007/42/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 530
2006/76	2007/43/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 531
2006/77	2007/44/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 532
2006/78	2007/45/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 533
2006/79	2007/46/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 534
2006/80	2007/47/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 535
2006/81	2007/48/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 536
2006/82	2007/49/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 537
2006/83	2007/50/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 538
2006/84	2007/51/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 539
2006/85	2007/52/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 540
2006/86	2007/53/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 541
2006/87	2007/54/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 542
2006/88	2007/55/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 543
2006/89	2007/56/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 544
2006/90	2007/57/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 545
2006/91	2007/58/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 546
2006/92	2007/59/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 547
2006/93	2007/60/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 548
2006/94	2007/61/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 549
2006/95	2007/62/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 550
2006/96	2007/63/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 551
2006/97	2007/64/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 552
2006/98	2007/65/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 553
2006/99	2007/66/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 554
2006/100	2007/67/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 555
2006/101	2007/68/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 556
2006/102	2007/69/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 557
2006/103	2007/70/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 558
2006/104	2007/71/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 559
2006/105	2007/72/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 560
2006/106	2007/73/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 561
2006/107	2007/74/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 562
2006/108	2007/75/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 563
2006/109	2007/76/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 564
2006/110	2007/77/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 565
2006/111	2007/78/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 566
2006/112	2007/79/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 567
2006/113	2007/80/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 568
2006/114	2007/81/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 569
2006/115	2007/82/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 570
2006/116	2007/83/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 571
2006/117	2007/84/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 572
2006/118	2007/85/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 573
2006/119	2007/86/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 574
2006/120	2007/87/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 575
2006/121	2007/88/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 576
2006/122	2007/89/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 577
2006/123	2007/90/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 578
2006/124	2007/91/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 579
2006/125	2007/92/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 580
2006/126	2007/93/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 581
2006/127	2007/94/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 582
2006/128	2007/95/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 583
2006/129	2007/96/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 584
2006/130	2007/97/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 585
2006/131	2007/98/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 586
2006/132	2007/99/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 587
2006/133	2007/100/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 588
2006/134	2007/101/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 589
2006/135	2007/102/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 590
2006/136	2007/103/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 591
2006/137	2007/104/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 592
2006/138	2007/105/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 593
2006/139	2007/106/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 594
2006/140	2007/107/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 595
2006/141	2007/108/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 596
2006/142	2007/109/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 597
2006/143	2007/110/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 598
2006/144	2007/111/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 599
2006/145	2007/112/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 600
2006/146	2007/113/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 601
2006/147	2007/114/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 602
2006/148	2007/115/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 603
2006/149	2007/116/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 604
2006/150	2007/117/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 605
2006/151	2007/118/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 606
2006/152	2007/119/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 607
2006/153	2007/120/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 608
2006/154	2007/121/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 609
2006/155	2007/122/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 610
2006/156	2007/123/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 611
2006/157	2007/124/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 612
2006/158	2007/125/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 613
2006/159	2007/126/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 614
2006/160	2007/127/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 615
2006/161	2007/128/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 616
2006/162	2007/129/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 617
2006/163	2007/130/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 618
2006/164	2007/131/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 619
2006/165	2007/132/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 620
2006/166	2007/133/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 621
2006/167	2007/134/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 622
2006/168	2007/135/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 623
2006/169	2007/136/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 624
2006/170	2007/137/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 625
2006/171	2007/138/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 626
2006/172	2007/139/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 627
2006/173	2007/140/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 628
2006/174	2007/141/EU	Hydrogenol Feedstock vers SEM	2 442 629
2006/175	2007/142/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 630
2006/176	2007/143/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442 631
2006/177	2007/144/EU	Fonctionnaires Conseil Secrétariat général	2 442

LES TRAITÉMENTS DIRECTS DE DONNÉES BIOMÉDICALES EN AUTORISÉ MÉDICALES

Les traitements directs de données biomédicales (ci-dessous « TDDB ») sont, en principe, interdits. Ils ne peuvent être mis en œuvre que dans les conditions et sous les conditions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-dessous « LIFL »). Les conditions et sous réserves applicables aux TDDB ne s'appliquent pas aux traitements de données à caractère personnel qui ne présentent pas de danger pour la vie privée ou les libertés individuelles ou publiques, ou pour l'identité humaine. Il ne s'agit pas, en définitive, de mettre en place un système de contrôle des traitements de données biomédicales. Il s'agit, en définitive, de mettre en place un système de contrôle des traitements de données biomédicales qui ne présentent pas de danger pour la vie privée ou les libertés individuelles ou publiques, ou pour l'identité humaine. Il s'agit, en définitive, de mettre en place un système de contrôle des traitements de données biomédicales qui ne présentent pas de danger pour la vie privée ou les libertés individuelles ou publiques, ou pour l'identité humaine.

Enfin, le commentaire d'un chapitre de l'ouvrage consacré à la protection des données biomédicales en France et en Europe

Règlements 30 juin 1966 Règle 8 Arrangement Nouvelle de l'Amphitrite, 1 juin 1991 Ile 10 Sauvetage Nouvelles de la Représentation, 1 août 1991 10 Ile Charles Sauvetage Nouvelles de la Représentation, 1 août 1991 Ile 10

(1976) Southern Belle United States: CBS Film Sales 1 Jan 1977 p. 1976

(1976) Instituto de Ciencias Básicas, C.D.M. Tomo: 12 vol. 2997 (1 ejs.)

(1976) Instituto de Ciencias Básicas, C.D.M. Tomo: 12 vol. 2998 (1 ejs.) [illegible]

(1976) Instituto de Ciencias Básicas, C.D.M. Tomo: 12 vol. 2999 (1 ejs.) [illegible]

(1976) Instituto de Ciencias Básicas, C.D.M. Tomo: 12 vol. 3000 (1 ejs.) [illegible]

(1976) Instituto de Ciencias Básicas, C.D.M. Tomo: 12 vol.

(260c) Audition du Capitaine De Cuyper, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 14 mars 1997, p. 166.

(261c) Audition du major Choffray, *CER* , Sénat, 13 mai 1997, PV, pp. 31/3 et 31/4.

(262c) Audition du colonel Marchal, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 107.

(263c) Audition du colonel Balis, *CER* , Sénat, 29 mai 1997, PV, pp. 11/4.

(264c) Audition du major Podevijn, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 122.

(265c) Réponses aux questions soumises au général Dallaire par le juge-avocat général de la Cour militaire, point 2, p. 2.

(266c) Audition du major Hock, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 206.

(267c) Audition du général-major Verschoore, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 12 mars 1997, p. 142.

(268c) *Ibid*., p. 145.

(269c) Audition de l'ambassadeur Swinnen, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 212.

(270c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 51.

(271c) Audition de l'ambassadeur Swinnen, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 5 mars 1997, p. 79.

(272c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 53.

(273c) Audition de M. Martens, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 26 février 1997, p. 38.

(274c) Audition de M. Bougard, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 14 mars 1997, p. 161.

(275c) Audition de M. Gillet, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 19 mars 1997, p. 189.

(276c) Audition de Mme Braeckman, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 200.

(277c) *Ibid*. , p. 202.

(278c) Audition de M. Nsanzuwera, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 22 avril 1997, p. 320.

(279c) Audition de M. Nsanzuwera, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 19 février 1997, pp. 19 et 20.

(280c) Audition du colonel Vincent, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 127.

(281c) Audition de Mme De Temmerman, *CER* , Sénat, 28 mai 1997, PV, pp. 36/5-36/10.

(282c) Audition de Mme Braeckman, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 201.

(283c) Audition du père Theunis, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, *PV*, pp. 11/10, 11/15, 11/16 et 11/17.

(284c) Audition du lieutenant Nees, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 117.

(285c) Audition du général major Uytterhoeven, *CRA*, CSR, Sénat, 1996-1997, 25 avril 1997, p. 358.

(286c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 70.

(287c) *Ibid* ., p. 78.

(288c) Audition de M. Delcroix, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 259.

(289c) Audition de M. Ntengiyaremye, *CER* , Sénat, 18 juin 1997, PV, pp. 3/5 et 3/6.

(290c) *Ibid* ., pp. 5/3 et 5/4 (*CRA* , p. 770).

(291c) Audition de M. Twagiramungu, *CER* , Sénat, 30 mai 1997, PV, p. 4/4.

(292c) *Ibid* ., p. 8/2.

(293c) Audition de Mme Mukeshimana, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 19 février 1997, p. 17.

(294c) Audition de M. Gasana Ndoba, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 19 février 1997, p. 16.

(295c) Audition de M. Degni-Segui, *CER* , Sénat, 17 juin 1997, PV, pp. 35/6-35/8.

(296c) *Ibid* ., pp. 36/2 et 36/4.

(297c) Audition de Mme Des Forges, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 février 1997, p. 33.

(298c) Audition de M. Chrétien, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 241.

(299c) *Ibid* ., p. 243.

(300c) Audition de M. Prunier, *CER* , Sénat, 11 juin 1997, PV, pp. 18/2 et 18/3.

(301c) *Ibid* ., pp. 18/3 et 18/4.

(302c) Audition de Mme De Temmerman, *CER* , Sénat, 28 mai 1997, PV, pp. 30/7, 30/9 et 30/10.

(303c) Audition de M. Swinnen, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 3 juin 1997, p. 135.

(304c) Audition de M. Houtmans, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, PV, p. 33/38.

(305c) *Ibid*. , p. 33/16.

(306c) *Ibid*. , pp. 34/9, 34/10 et 34/13.

(307c) Audition du colonel Vincent, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 127.

(308c) Audition de l'ambassadeur Swinnen, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 12 mars 1997, p. 135.

(309c) Audition de M. Claes, *CRA*, CSR, Sénat, 1996-1997, 18 avril 1997, p. 297.

(310c) Audition de M. Delcroix, *CER* , Sénat, 18 juin 1997, PV (*CRA* , p. 784).

(311c) Audition de M. Gasana Ndoba, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 19 février 1997, p. 16.

(312c) *Ibid*. , p. 18.

(313c) Audition de M. Nsanzuwera, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 19 février 1997, p. 18.

(314c) Audition de M. Chrétien, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 241.

(315c) Audition du lieutenant Nees, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 121.

(316c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 51.

(317c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 51.

(318c) Audition à huis clos de M. Tallier, *CER* , Sénat, 20 juin 1997, PV, pp. 31/1-31/4.

(319c) Audition de M. Murayi, *CER* , Sénat, 30 juin 1997, PV, pp. 2/16, 2/17, 3/1, 3/2, 3/3 et 3/4 (*CRA* , p. 891).

(320c) Audition de M. Chrétien, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 243.

(321c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 54.

(322c) Télex de l'ambassadeur de Belgique à Kigali au ministre des Affaires étrangères, n° 270 du 31 mars 1994.

(323c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 53.

(324c) Audition de M. Claes, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 16 avril 1997, p. 297.

(325c) Audition de M. Chrétien, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 243.

(326c) Communiqué de presse de l'IDC du 4 mai 1994.

(327c) Audition de M. Louis, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, *PV* , pp. 17/5-17/7 (*CRA* , p. 640).

(328c) *Ibidem* , pp. 23/2 et 23/3 (*CRA* , p. 644).

(329c) *Ibidem* , p. 25/16.

(330c) Audition de M. Saur, *CER* , Sénat, 30 mai 1997, PV, pp. 43/7-43/9.

(331c) *Ibidem* . p. 43/7-43/9.

(332c) *Ibidem* , p. 43/10.

(333c) *Ibidem* , p. 44/3.

(334c) *Ibidem* , pp. 43/5 et 43/6.

(335c) *Ibidem* , pp. 43/7-43/9.

(336c) *Ibidem* . p. 44/1.

(337c) Audition de M. André Louis, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, PV (*CRA* , p. 651).

(338c) Audition de Mme De Backer, *CER* , Sénat, 14 mai 1997, PV, pp. 42/4-42/6 (*CRA*, p. 525).

(339c) Audition de Mme De Backer, *CER* , Sénat, 14 mai 1997, PV, pp. 42/4-42/6 (*CRA* , p. 525).

(340c) *Ibid*. , pp. 42/7 et 42/8.

(341c) Audition de M. Murayi, *CER* , Sénat, 30 juin 1997, PV, pp. 4/11 et 4/12 (*CRA*, p. 892).

(342c) Audition de M. Swinnen, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 218.

(343c) Audition de M. Delcroix, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 260.

(344c) Audition de M. Delcroix, *CER* , Sénat, 18 juin 1997, PV, pp. 46/10 et 46/14.

(345c) Audition de M. Dehaene, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 5 mars 1997, p. 99.

(346c) Audition de Mme De Backer, *CSR* , Sénat, 1996-1997, 14 mai 1997, pp. 43/3 et 43/4.

(347c) Audition de M. Claes, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 5 mars 1997, p. 84.

(348c) Audition de M. Claes, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 18 avril 1997, p. 297.

(349c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 51.

(350c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 51.

(351c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 52.

(352c) Audition de Mme Braeckman, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 21 mars 1997, p. 200.

(353c) *Ibid*. , p. 201.

(354c) Audition du père Theunis, *CSR* , Sénat, 3 juin 1997, PV, pp. 4/18-4/20.

(355c) Audition de M. Swinnen, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 12 mars 1997, p. 135.

(356c) *Ibid*. , p. 218.

(357c) Audition de M. Claes, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 5 mars 1997, p. 84.

(358c) Audition de Mme Maes, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 14 mars 1997, p. 159.

(359c) Audition du commandant Claeys, *CER* , Sénat, 13 mai 1997, PV, pp. 78/8-78/10 (*CRA* , p. 486).

(360c) Audition du lieutenant Nees, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 121.

(361c) Audition du colonel Marchal, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 107.

(362c) *Ibid*., p. 108.

(363c) Audition à huis clos du colonel Marchal, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 19 mars 1997, pp. 18/6.

(364c) Audition de M. Delcroix, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 260.

(365c) Audition du général-major Uytterhoeven, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 25 avril 1997, p. 358.

(366c) Audition du colonel Marchal, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 113.

(367c) Audition de l'adjudant Boequelloen, *CER* , Sénat, 27 juin 1997, PV, pp. 7/10, 7/12 et 7/13 (*CRA* , p. 876).

(368c) Audition de M. Delcroix, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 260.

(369c) Audition du lieutenant-général Charlier, *CRA*, CSR, Sénat 1996-1997, 21 avril 1997, p. 308.

(370c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 53.

(371c) Audition de M. André Louis, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, PV, pp. 23/12

(372c) *Ibidem*, p. 19/1.

(373c) Audition de M. André Louis, *CER* , Sénat, 3 juin 1997, PV, pp. 26/1 et 26/2.

(374c) Lettre de Alain De Brouwer à Wilfried Martens du 28 janvier 1991.

(375c) Il s'agit en l'occurrence d'Arusha III et non des accords définitifs.

(376c) Audition de M. Saur, *CER* , Sénat, 30 mai 1997, PV, p. 33/10.

(377c) Audition de M. Saur, *CER* , Sénat, 30 mai 1997, PV, pp. 47/6 et 47/7.

(378c) *Ibid*. , p. 45/2.

(379c) *Ibid*. , p. 45/4.

(380c) Le principe du partage du pouvoir était au coeur des principes des accords d'Arusha soutenus par l'ensemble de la communauté internationale et en particulier par la Belgique. L'IDC voulait organiser des élections rapidement et avant tout partager le pouvoir. Cette attitude se heurtait à deux obstacles majeurs qui expliquent pourquoi ils n'ont pas été retenus par les négociateurs d'Arusha : Dans un pays où l'ensemble du pouvoir (politique, économique, militaire) a très longtemps été monopolisé par un seul parti, l'organisation d'élections rapides ne permettait pas à l'opposition de faire une campagne digne de ce nom. Des élections dans ses conditions auraient donné un avantage considérable au MRND. Le problème du vote des Rwandais réfugiés dans les pays voisins se posait avec acuité. Pour toutes ces raisons, des élections organisées dans ces conditions risquaient de ne pas être démocratiques et de ne pas mettre un terme à la guerre. Tel était, en tout cas, le sentiment à la fois des représentants de partis modérés et des représentants de la communauté internationale.

(381c) Audition de Mme De Backer, *CER* , Sénat, 14 mai 1997, PV, pp. 21/4 à 21/8.

(382c) Audition de Mme De Backer, *CER* , Sénat, 14 mai 1997, PV, pp. 29/8 à 29/12.

(383c) Audition de M. Jaenen, CRA, *CSR* , Sénat, 23 avril 1997, p. 340.

(384c) Audition de M. Saur, *CER* , 3 juin 1997, PV, p. 39/9.

(385c) Audition de Mme De Backer, *CER* , Sénat, 14 mai 1997, PV, pp. 21/11 à 22/4.

(386c) Audition de M. Scheers, *CER* , Sénat, 24 juin 1997, PV, p. 9/2.

(387c) Lettre du 22 décembre 1993 de M. Scheers à M. Habyarimana.

(388c) Audition de M. Scheers, *CER* , Sénat, 24 juin 1997, PV, pp. 13/2.

(389c) Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda, p. 137.

(390c) Audition de M. Scheers, *CER* , Sénat, 24 juin 1997, PV, p. .13N/15.

(391c) Audition de M. Scheers, *CER* , Sénat, 24 juin 1997, PV, p. .5/4.

(392c) Audition de M. E. Derycke, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 26 mars 1997, p. 248.

(393c) *Ibid*., p. 249.

(394c) Audition du lieutenant général Charlier, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 21 avril 1997, p. 316.

(395c) Audition de M. P. Galand, *CRA* , *CER* , Sénat, 1996-1997, 16 mai 1997, p. 528.

(396c) Audition de M. E. Derycke, *op. cit.* , p. 248.

(397c) Audition de M. P. Galand, *op. cit.* , p. 535.

(398c) Audition de M. E. Derycke, *op. cit.* , p. 250.

(399c) *Ibidem* , p. 252.

(400c) Audition du lieutenant général Charlier, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 21 avril 1997, p. 316.

(401c) *Ibidem* .

(402c) Audition du colonel Vincent, *CRA* , *CSR* , Sénat, 1996-1997, 7 mars 1997, p. 125.

(403c) Audition du lieutenant général Berhin, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 29 avril 1997, p. 389.

(404c) *Ibidem* .

(405c) Audition du lieutenant général Berhin, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 29 avril 1997, pp. 394 et 395.

(406c) Audition du lieutenant général Charlier, *CRA* , CSR, Sénat, 1996-1997, 28 mars 1997, p. 267.

(407c) Audition de l'aumônier militaire Quertermont, *CRA* , CER, Sénat, 1996-1997, 7 mai 1997, p. 438.

(408c) Audition du caporal-chef Pierard, *CER* , Sénat, 1996-1997, 27 juin 1997, PV, pp. 14/11.

(409c) *Militaire studie Rwanda Kritische analyse van de ad-hocgroep*, 29 août 1997.

(411) Le texte de cette note figure en annexe.